

électoraux, pourquoi le procureur général du Manitoba poursuit-il les officiers-rapporteurs qui se sont trouvés à travailler pour le gouvernement fédéral lors de l'élection qui a été faite, d'après les mêmes listes et dans la même région, moins d'un an plus tard ?

Aux assises d'octobre 1905 une accusation a été portée devant le grand jury dénonçant l'officier-rapporteur Macdonald pour avoir enlevé 46 noms à l'arrondissement n° 5 de la division électorale de Mountain, pour les fins provinciales. Cet arrondissement est partagé entre les trois collèges électoraux fédéraux de Macdonald, Lisgar et Souris. L'officier-rapporteur a tout simplement enlevé à la liste de Macdonald les noms des électeurs qui demeurent dans Souris ou Lisgar. Pas un seul de ces 46 électeurs n'a été privé de son vote. Si l'on n'eut pas retranché leurs noms de la liste de Macdonald, ils auraient pu voter dans chaque collège électoral, contrairement à la loi.

En ce qui concerne l'établissement des bureaux de vote, l'arrondissement électoral n° 10 dans la circonscription d'Emerson ne comprend pas moins de douze townships, c'est-à-dire 24 milles de longueur sur 18 milles de largeur, soit 432 milles carrés. Pour les fins de l'élection à la législature locale, il n'y avait qu'un seul bureau de votation et ce bureau était situé à l'angle de l'extrême ouest, ce qui fait qu'il était très incommode pour les électeurs d'aller voter.

Dans cette arrondissement il y avait une forte majorité libérale et les libéraux étaient pour la plupart domiciliés à l'extrémité est de l'arrondissement, loin de l'endroit où l'on avait établi le bureau de vote. Lorsque eurent lieu les élections fédérales, l'officier-rapporteur divisa ce territoire en deux et cela eut pour résultat de donner une majorité de 105 au candidat libéral. Je n'ai aucun doute que quelques-uns de ces électeurs aient été froissés de se voir obligés d'aller voter si loin et aient pour cette raison voté contre le parti conservateur.

Comparez cela avec l'arrondissement n° 11 dans Emerson, comprenant un seul township, avec une population électorale de 59. Cependant, il a eu un bureau de votation. On devrait le comparer au n° 8 dans Emerson, un seul township avec 40 noms d'électeurs. Ces deux derniers ont donné des majorités conservatrice. Si, lors des élections fédérales de 1904, l'on eut adopté l'arrondissement provincial, les gens du Lac-du-Bonnet, dans le comté de Selkirk, eussent été obligés d'aller voter à Cromwell. Cela eut nécessité un voyage en chemin de fer du Lac-du-Bonnet à Molson et un autre voyage en chemin de fer jusqu'à Beauséjour, puis un voyage en voiture de Beauséjour à Cromwell soit un voyage en voiture de 40 milles. Il est très difficile, de fait il est impossible aux électeurs d'aller d'un endroit à l'autre, vu qu'il n'y a qu'un train par semaine. Si le départ du train eut coïncidé avec le jour de l'élection, c'eût été tant

mieux, mais en général les trains ne circulent pas le jour de l'élection plutôt que les autres jours, si cela ne fait pas leur affaire. L'officier-rapporteur fédéral a établi un bureau de votation à Cromwell et un autre au Lac-du-Bonnet, et il a fallu partager la liste entre les deux bureaux. Voilà encore un cas où l'on a institué une action contre l'officier-rapporteur pour s'être servi de la mince ligne rouge, comme disent les honorables membres de la gauche.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je veux affirmer, contrairement à ce qu'a dit l'honorable député de Marquette, que les gens de l'Ouest sont en faveur du projet de loi soumis à l'examen de la Chambre. Je crois que ce qu'a dit le très honorable premier ministre ne rendra pas cette législation inacceptable aux yeux des gens. Tout homme impartial comprendra que s'il faut faire l'inscription, et si l'on veut que cette inscription soit exempte d'esprit de parti, tout le rouage de la confection des listes peut être mis entre les mains des juges des cours de comté, comme on l'a fait en 1903.

Mon honorable ami de Marquette dit que, lorsqu'il est allé chez lui aux vacances de Pâques, il n'a rencontré personne qui fût en faveur du bill. S'il avait lu le "Telegram" de Winnipeg, il y a quelque temps, il y aurait vu un article qui a probablement inspiré la plupart de gens qu'il a rencontrés. Le 18 avril 1908, M. W. H. Hastings, l'organisateur du parti conservateur, a adressé une lettre aux journaux conservateurs du Manitoba et du Nord-Ouest. Je crois que je ferais bien de lire cette lettre à la Chambre.

M. STAPLES : Elle a déjà été lue.

M. BURROWS : Cela ne fera pas de mal de la lire encore une fois. M. Hastings est l'organisateur du parti conservateur et c'est l'homme qui a fourni les armes de combat à la plupart de ceux qui partagent ses opinions politiques. Voici sa lettre :

Mon cher monsieur,—Vous remarquerez que la discussion entre le "Free Press" et le "Telegram" relativement au projet d'amendement de la loi électorale du Dominion, tel qu'il est exposé dans le bill Aylesworth, en délibération au Parlement fédéral est devenue très intéressante.

En ce qui concerne le bill Aylesworth, je puis vous dire confidentiellement que la véritable bataille au sujet de ce bill n'est pas encore commencée, mais qu'elle commencera lorsque l'on proposera à la Chambre d'en voter la 2e lecture. Et l'opposition tiendra la Chambre en session jusqu'aux neiges de l'hiver prochain plutôt que de permettre l'adoption du bill sous sa forme actuelle.

Si le projet Aylesworth, tel qu'il est rédigé, devenait loi, cela signifierait que les libéraux pourraient à leur gré confectionner des listes électorales pour les élections du Dominion d'après le même principe et le même mode d'action que ceux qui ont été adoptés et employés par les fonctionnaires lorsque le gouvernement Greenway était au